



## **Euro-RIOB 2021**

### **DECLARATION DE MALTE**

Les membres du réseau EuroRIOB se sont réunis du 8 au 10 décembre 2021 à Malte à l'occasion de leur 19<sup>e</sup> conférence internationale sur l'application des directives européennes sur l'eau.

L'expérience acquise face aux enjeux de croissance démographique, de développement économique, d'aggravation des pollutions, du changement climatique, la chute de la biodiversité, montre que la gestion par bassins est un outil qui a fait la preuve de son efficacité.

Les participants ont rappelé les grands principes sur lesquels cette gestion est fondée :

- Une gestion intégrée, à l'échelle du bassin hydrographique, visant à assurer la satisfaction durable des besoins des différents usagers de l'eau et des écosystèmes,
- Un suivi de l'efficacité des politiques basé sur un réseau de systèmes d'information permettant d'évaluer la situation des masses d'eau et l'efficacité des politiques suivies,
- Une planification sur le moyen et long terme avec des programmes de mesures périodiques permettant la réalisation de plans de gestion cycliques,
- Un financement basé notamment sur les principes spécifiques d'utilisateurs-pollueurs-payeurs,
- une meilleure participation de toutes les parties prenantes à la prise de décisions et à la réalisation des actions, grâce aux comités ou conseils de bassin, d'affluents ou d'aquifères, associant les différents niveaux d'administrations, toutes les catégories d'usagers, les femmes et les jeunes et, plus généralement, le grand public,
- Le renforcement ou la création d'autorités, agences et organisations de bassin, dont le rôle dans la production et la diffusion de l'information, la concertation avec les acteurs, la planification et l'évaluation, ainsi que le financement des programmes de mesures, a montré son grand intérêt opérationnel.

La DCE et les directives liées à l'eau (directive inondation, directive milieu marin, etc.) ont montré sur les 20 dernières années une efficacité reconnue, notamment en termes de méthodologie, d'identification des masses d'eau, de planification et de rapportage.

Les participants souhaitent réaffirmer la solidité de l'expérience acquise depuis plus de 20 ans, face aux enjeux de croissance démographique, de développement économique, d'aggravation des pollutions, du changement climatique, de chute de la biodiversité, et formuler les recommandations suivantes.

## À l'égard de l'UE et des pays associés en Europe orientale et en méditerranée :

- Accélérer l'action et poursuivre les efforts, au-delà du délai ambitieux de 2027 fixé pour atteindre le Bon Etat des Masses d'Eau, notamment à travers l'ambition européenne globale du « Pacte vert pour l'Europe » (*Green Deal*), pour mieux traiter les pollutions diffuses dues principalement à l'agriculture intensive et rétablir une hydro-morphologie satisfaisante des rivières et des lacs dégradés
- Mieux associer les autorités publiques décentralisées à la réalisation des actions de leur compétence, et mobiliser les usagers de la population en générale pour atteindre des objectifs qui dépendent de leurs initiatives individuelles.
- Améliorer les techniques de production des données, de traitement et de diffusion de l'information en utilisant notamment les nouvelles technologies disponibles (outils innovants, de l'imagerie et des données satellitaires).
- Renforcer les pouvoirs institutionnels et les moyens humains et financiers des autorités ou agences, y compris transfrontalières, et leur rôle dans la concertation avec les populations concernées.
- Adopter et utiliser les outils permettant de mieux identifier les pressions liées aux usages de l'eau, l'état des écosystèmes, et de connaître la contribution économique de toutes les catégories d'acteurs au recouvrement équitable des coûts basé sur le principe utilisateurs-pollueurs-payeurs.
- Utiliser les possibilités de péréquation entre Pays-Membres, zones géographiques et secteurs économiques pour faciliter le financement, notamment en renforçant la solidarité Amont-Aval.
- Promouvoir les Plans de gestion par bassin comme documents et outils intégrateurs et mieux coordonner les différentes politiques sectorielles de l'UE ayant des relations avec l'eau, en particulier la Politique Agricole Commune, le transport fluvial pan européen ou les énergies renouvelables, notamment dans le cadre du « Pacte vert »
- Envisager des mesures nouvelles face au changement climatique, en termes
  - de zonage des risques, de prévention, de protection des populations,
  - de contrôle de la demande en eau et des surconsommations,
  - de recours à des techniques alternatives concernant notamment la navigation, les productions agricoles, l'hydroélectricité et les espèces invasives,
  - de recours à des ressources non-conventionnelles et au recyclage des eaux usées épurées, et à la recharge des aquifères,
  - de recours aux solutions fondées sur la nature.
- Prévoir des moyens financiers complémentaires pour mettre en œuvre ces mesures.
- Renforcer la coopération entre les pays riverains, dans le cadre de la DCE et des conventions des Nations Unies de 1992 et de 1997, concernant les fleuves, lacs et aquifères transfrontaliers,
- Créer et renforcer les commissions ou organisations internationales permettant la coordination des plans d'actions entre les pays riverains pour une meilleure connaissance, le partage d'informations, l'amélioration du dialogue, la prévention des conflits, en associant les autorités locales et représentants d'usagers, y compris les jeunes.
- Accélérer la numérisation du secteur de l'eau - dans le cadre de la stratégie numérique (COM (2020) 67) et le programme de travail pour 2022 (COM (2021) 645), de la Commission européenne - qui pourrait offrir des possibilités et des solutions aux défis de la DCE, à partir d'innovations récentes (intelligence artificielle (IA), apprentissage automatique (ML), « jumeaux numériques », l'espace de données numériques ou l'instrumentation).

## **IMPLICATION DE TOUS LES USAGERS |**

Il est désormais indispensable de mieux associer tous les usagers sans distinction, notamment les jeunes et les femmes, à la préparation et la réalisation des programmes d'actions. Il est recommandé que cette association se fasse dans le cadre de comités, ou conseils de bassin des fleuves, des lacs et des aquifères, dotés de réelles responsabilités.

Les mesures permettant de mieux sensibiliser la population en général sur les enjeux actuels et futurs, ainsi que l'éducation et la formation, sont à renforcer. Les nouvelles technologies, permettant une large communication à distance, sont un atout pour impliquer le plus grand nombre et faciliter leur participation active.

Les expériences de « Parlement des jeunes pour l'eau » ont également démontré leur intérêt.

## **ADAPTATION DES FINANCEMENTS |**

Compte-tenu des enjeux majeurs liés à la qualité et à la quantité des ressources en eau sur la planète, de leurs conséquences économiques, sociales et environnementales, il est nécessaire de sensibiliser tous les acteurs politiques des instances nationales et locales à l'urgente nécessité de politiques et de financements renforcés dans ce domaine, et à une meilleure reconnaissance et valorisation des services rendus par l'environnement.

À travers sa longue expérience, l'Union européenne peut être une source d'inspiration pour de nombreux pays souhaitant adapter leurs cadres institutionnels et leurs politiques de l'eau.

L'information et la concertation ont un coût important qu'il faut prévoir dans les budgets des plans d'actions, pour éviter que cela ne reste des vœux pieux.

## **COOPERATION |**

L'Union Européenne pourrait encore renforcer les efforts déjà très importants consentis pour diffuser son expérience auprès des pays qui le souhaitent.

Les plans de gestions des bassins doivent être négociés entre tous les acteurs, et s'appuyer sur une vision partagée, dans un souci d'intérêt général.

Il est souhaitable qu'un plus grand nombre d'Etats Membres des Nations-Unies ratifient les conventions de 1992 et 1997 sur la gestion des eaux internationales et transfrontalières.

Les plans de gestion par bassin seraient à promouvoir dans les négociations internationales sur le cadre mondial post 2020 sur la biodiversité et le changement climatique.

Le « Plan d'Action des Bassins », à approuver au 9<sup>ème</sup> FME de Dakar, devrait s'appuyer sur ces propositions et en dynamiser la mise en œuvre.

Le RIOB et ses réseaux régionaux sont des acteurs stratégiques pour la diffusion et l'aide à la mise en œuvre des principes de gestion intégrée des ressources en eau et des écosystèmes au niveau des bassins, permettant d'envisager l'avenir en termes de santé et de développement, social et environnemental, des populations et des milieux aquatiques.

-----